

EPF

DU DOUBS

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER



*Les échos
de l'Assemblée Générale et
du Conseil d'Administration
de l'Établissement
Public Foncier du Doubs*

En mai 2011, les membres des organes délibérants de L'Établissement Public Foncier (EPF) se sont réunis à deux reprises : lors d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale le 3 du mois et lors d'un conseil d'administration le 30.

A ces deux occasions, les instances décisionnelles se sont prononcées sur les points suivants :

Election et installation des délégués et d'un nouveau bureau

Pour le collège Conseil général, ont été élus :

Titulaires : M. Alauzet, M. Barbier, M. Bessot, Mme Biguinet, Mme Bouquin, M. Breuil, M. Cagnon, M. Dallavalle, M. Fuster, M. Saillard

Suppléants : M. Beluche, M. Bouday, M. Cartier, M. Gurtner, M. Nappey, Mme Nevers, M. Pobelle, M. Robert, M. Ronot, Mme Voidey

Monsieur Fuster a quant à lui été élu 1^{er} vice-président du bureau

Pour le collège Communautés de communes :

Titulaire : Communauté de communes Vaîte Aigremont : M. Leclert

Opérations :

-Deux opérations suite à opportunités ont été approuvées sur les communes de Châtillon-le-Duc et d'Hérimoncourt.

-Plusieurs promesses de vente ont été recueillies représentant un engagement financier de 1 251 283 euros, dans le cadre de 7 opérations menées pour les communes de Dampierre-les-Bois, Hérimoncourt, Montbéliard, Lougres, ainsi que PMA, la CAGB et la CCCFD.

-Six acquisitions réalisées par l'EPF ont fait l'objet d'une rétrocession sur Bart, Courcelles les Montbéliard et Seloncourt.

-Une procédure d'expropriation a été votée pour le compte de la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val de Dugeon, s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activités à Bulle.

-6 collectivités ont à ce jour délégué leur droit de préemption à l'EPF.

Le conseil d'administration a d'ailleurs décidé d'exercer ce droit pour une parcelle située dans l'emprise de l'opération des Portes de Vesoul diligentée par la CAGB.

Finances

-L'information sur l'état d'avancement de la tranche annuelle des acquisitions a révélé que le montant des décisions d'acquisitions prises par le conseil d'administration s'élevait à 18 074 333 euros, le montant des actes signés atteint 16 122 143 euros, chiffres se traduisant par 67 conventions opérationnelles signées.

-Enfin, l'assemblée générale a décidé de rapporter la délibération en date du 15 février 2011, relative à la fixation du produit 2011 de la Taxe spéciale d'équipement, et de fixer le produit de cette taxe à percevoir à 3 600 000 euros pour 2011.

NEWSLETTER N°2 - mai 2011